

<https://fenvac.fr/justice-i-ouverture-du-proces-d-un>



JUSTICE | Ouverture du procès d'un attentat déjoué lors des dernières élections

- Actualités des événements suivis -

Date de mise en ligne : jeudi 5 janvier 2023

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

Le 18 avril 2017, Clément Baur et Mahiedine Merabet étaient arrêtés par les policiers dans leur appartement de Marseille. Ils étaient soupçonnés par les enquêteurs de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) de préparer un attentat visant le processus électoral.

Six jours avant leur interpellation, les deux hommes avaient envoyé une vidéo, à ce qu'ils pensaient être des djihadistes en Syrie, afin que leur action soit revendiquée par l'organisation État islamique. En réalité leur vidéo avait été réceptionnée, sans qu'ils le sachent, par des enquêteurs infiltrés de la DGSI.

À la suite de cette vidéo plusieurs candidats à la présidentielle avaient été avertis et la sécurité des meetings avait été renforcée.

Lors de leur arrestation, plus de 3,5kg d'explosif artisanal sont retrouvés dans l'appartement. La perquisition permet également de retrouver plusieurs armes et des centaines de munitions ainsi qu'un sac de boulons.

L'enquête révélera que Clément Baur a fréquenté la cellule terroriste de Verviers en Belgique, celle d'Abdelhamid Abaaoud, le chef opérationnel des commandos du 13-Novembre, et qu'il a également été en contact en Allemagne avec Anis Amri, l'auteur de l'attentat au camion sur le marché de Noël de Berlin en 2016.

Mahiedine Merabet et Clément Baur se sont rencontrés lors de leur passage en détention où ils ont partagé la même cellule à la prison de Lille-Sequedin. Clément Baur était alors incarcéré pour détention de faux documents. Mahiedine Merabet possédait déjà de son côté un lourd casier, pour des faits allant du vol aggravé à la séquestration.

Ce jeudi, les deux hommes comparaissent devant la Cour d'assises spécialement composée à Paris. Dix autres hommes sont également poursuivis pour les avoir accompagnés dans leur projet terroriste. La FENVAC est constituée partie civile dans cette affaire et est représentée par Maître RAGOT.

Fort heureusement aucune victime n'est à déplorer grâce au travail des services de renseignement. La Fédération sera présente lors des audiences et portera une attente ferme de sanction face à ces individus au projet criminel clair qui aurait pu, à nouveau, frapper des civils et alourdir le nombre de victimes du terrorisme que compte notre pays.

Le verdict est attendu pour le 3 février.